

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 9 août 2021, à 19 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, directrice adjointe et secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

Résolution 2021-08-175

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
9 août 2021
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux de juillet 2021;
5. Comptes à accepter – Juillet 2021;
6. Administration :
 1. Suivi du maire et des membres du conseil;
 2. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 3. Discours du maire sur la situation financière;
 4. Municipalité alliée contre la violence conjugale;
 5. Concours *Bénévole de l'année 2021* (dépôt);
 6. Terrain de jeux – Remboursement;
 7. Technicienne comptable – Fin de probation;

8. CDSES – Versement des montants annuels;
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Recommandations du comité des dons;
 2. ADMQ – Colloque de zone;
 3. Bicentenaire de McGill;
8. Sécurité publique :
 1. ;
9. Transport :
 1. MTQ – Suivi des demandes (dépôt);
 2. Réseau routier local – Attestation des montants;
10. Hygiène du milieu :
 1. Nouveau fonds *Moins, c'est plus* (dépôt);
11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Dérogations mineures :
 - a) Sécurité Berger inc.;
 - b) Monsieur Simon Bouchard;
 2. Plantation d'arbres sur la rue Boulay – Suivi (dépôt);
 3. OBVMR – Communiqué concernant les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (dépôt);
12. Loisir et culture :
 1. Centre sportif David-Pelletier – Embauche des préposés;
13. Santé et bien-être :
 1. Sondage MADA – Consultation publique (dépôt);
 2. Comité de réflexion portant sur le maintien de nos aînés dans la communauté;
14. Projets d'investissement :
 1. Réfection de la route du Lac-Malcolm – Libération de la retenue;
 2. Règlement 2021-04 – Rues du village – Paiement de factures;
15. Affaires nouvelles :
 1. Recrutement du personnel électoral;
 2. Tournoi de balle-donnée – Motion de félicitations;
 3. Camp Art et musique – Motion de félicitations;
16. Période de questions;
17. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour.

Résolution 2021-08-176

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et de la séance d'ajournement du 15 juillet 2021 tels que rédigés.

Résolution 2021-08-177

Comptes à accepter

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois de juillet 2021 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 164 128.56 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 106 131.53 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 57 997.03 \$

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Suivi du maire et des conseillers concernant différents dossiers.

Résolution 2021-08-178

Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au cout total de 50 385.30 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
Ateliers Léopold Desrosiers Inc.	52314	Extrusions 30 po (Nom de rue)	6 334.09 \$
Fusion environnement Inc.	3609	Cueillette et transport - Juillet 2021	8 800.33 \$
TMA	2260	Location niveleuse / gravier non livré	5 058.05 \$
M.R.C. de la Matapédia	24857	Mise à jour - Service évaluation	7 476.48 \$
Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent	janv-21	Cotisation annuelle 2021-2022	10 474.68 \$
CPTECH Division atelier d'usinage	49052	Pompe, moteur, service de grue et main-d'œuvre	12 241.67 \$
TOTAL :			50 385.30 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

6.3. Monsieur Marcel Belzile, maire, fait son rapport sur la situation financière de la municipalité suite à l'acceptation du rapport financier pour l'exercice 2020 lors de la réunion d'ajournement du 15 juillet dernier.

Résolution 2021-08-179

Administration –
Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

II EST PROPOSÉ par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de proclamer Sayabec à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale.

6.5. Dépôt du communiqué de la MRC de La Matapédia concernant le lancement du concours *Bénévole de l'année 2021*. La date limite pour inscrire un bénévole est le 17 septembre prochain. Un courriel sera transmis à tous les présidents des comités et organismes de notre

municipalité pour les en informer.

Résolution 2021-08-180

Administration – Terrain de jeux – Remboursement

CONSIDÉRANT QUE le formulaire d’inscription au Terrain de jeux ne comporte pas de clause d’annulation;

CONSIDÉRANT QUE, d’un commun accord avec la municipalité, il a été convenu que madame Manon Côté retire sa fille après trois (3) semaines d’activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser un remboursement de 85 \$ à madame Manon Côté pour le retrait de sa fille au service du Terrain de jeux après trois (3) semaines d’activité.

Résolution 2021-08-181

Technicienne comptable – Fin de probation

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la fin de la période de probation de 90 jours travaillés complétée avec succès par madame Sophie Bouchard au poste de technicienne comptable.

Résolution 2021-08-182

CDSSES – Versement des montants annuels

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’autoriser le versement d’une somme de 3 000 \$ au Comité de développement socio-économique de Sayabec (CDSSES) représentant la subvention annuelle aux opérations des Sentiers Mic-Mac.

Il est également résolu d’autoriser le versement d’une somme de 6 000 \$ au Comité de développement socio-économique de Sayabec (CDSSES) représentant la subvention annuelle au fonctionnement de l’organisme pour l’exercice financier 2021.

Résolution 2021-08-183

Liste des appuis et des dons - Approbation

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’approuver les dons suivants :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
Comité du Salon des Mots de La Matapédia	Salon des Mots – Édition 2021	5 000 \$
<u>TOTAL</u>		<u>5 000 \$</u>

Résolution 2021-08-184

Invitation – Colloque de la zone 12 – ADMQ

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'inscription de monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, au Colloque de la zone 12 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu au Vieux théâtre de St-Fabien le mercredi 15 septembre prochain à compter de 8 h 30. Le cout pour cette activité est de 75 \$ pour les membres, incluant l'inscription, le matériel, les pauses et le repas.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2021-08-185

Invitation – Bicentenaire de l'Université McGill

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'inscription de monsieur Marcel Belzile, maire, au bicentenaire de l'Université McGill qui aura lieu aux Jardins de Métis le samedi 21 aout prochain de 15 h à 18 h. Il n'y a pas de frais pour l'inscription à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

-
- 9.1. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la correspondance reçue du MTQ concernant l'état de la route 132 entre Sayabec et Val-Brillant ainsi que la route de Ste-Paule dans le secteur de Sayabec.
-

Résolution 2021-08-186

Transport – Réseau routier local – Attestation des montants

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 82 331 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces

routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. La somme consacrée par la Municipalité de Sayabec à l'entretien du réseau routier local s'élève à 498 967 \$ pour l'exercice financier 2020.

10.1. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, informe les membres du conseil municipal et les contribuables du lancement du nouveau fonds *Moins c'est plus : Moins d'empreinte, plus d'impact* disponible pour les projets touchant la gestion des matières résiduelles.

11.1a. Monsieur Marcel Belzile, maire, présente la demande de dérogation mineure DPDRL210110 présentée par l'entreprise Sécurité Berger inc. pour sa propriété située au 39, boul. Joubert Est :

La demande est la suivante :

- Demande de dérogation au Règlement de zonage 2005-04, articles 6.6.1 et 6.6.2 et ses amendements afin d'autoriser un bâtiment accessoire en fibre de verre (mur et toiture).

Suite à l'avis publié le 15 juillet dernier, aucun commentaire n'a été reçu par courriel ou par la poste. L'assemblée publique de consultation est ouverte.

Résolution 2021-08-187

Urbanisme – Dérogation mineure – Sécurité Berger inc.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur cette demande et qu'il a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 15 juillet dernier invitant tout intéressé à se faire entendre par courrier ou par courriel ou encore en personne lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL210110 présentée par l'entreprise Sécurité Berger inc. pour sa propriété située au 39, boul. Joubert Est.

11.1b. Monsieur Marcel Belzile, maire, présente la demande de dérogation mineure DPDRL210114 présentée par monsieur Simon Bouchard pour sa propriété située au 66, route 132 Est :

La demande est la suivante :

- Demande de dérogation au Règlement de zonage, art. 7.4.3 : hauteur totale du garage de 21pi (6.4m) plutôt que 5m tel qu'autorisé à la réglementation.

Suite à l'avis publié le 15 juillet dernier, aucun commentaire n'a été reçu par courriel ou par la poste. L'assemblée publique de consultation est ouverte.

Résolution 2021-08-188

**Urbanisme – Dérogation
mineure – Monsieur Simon
Bouchard**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur cette demande et qu'il a émis une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié le 15 juillet dernier invitant tout intéressé à se faire entendre par courrier ou par courriel ou encore en personne lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL210114 présentée par monsieur Simon Bouchard pour sa propriété située au 66, route 132 Est.

11.2. Monsieur Marcel Belzile, maire, fait le suivi concernant la plantation d'arbres sur le rebord de la voie ferrée et de la rue Boulay à la suite des discussions récentes avec le CN.

11.3. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le communiqué de l'OBVMR concernant les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques.

Résolution 2021-08-189

**Loisir et culture – Centre
sportif David-Pelletier –
Préposés – Embauche**

CONSIDÉRANT QUE la date d'ouverture de la glace au Centre sportif David-Pelletier est fixée au 13 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le début d'emploi de messieurs Rock Caron et Richard Charest, préposés au centre sportif, le 23 août 2021. La date de fin d'emploi sera le samedi 16 avril 2022.

13.1. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, informe les contribuables qu'à la suite du sondage distribué concernant la politique MADA, une consultation publique aura lieu le mercredi 1^{er} septembre 2021 à compter de 19 h au centre communautaire de Sayabec. Cette consultation permettra au comité MADA d'avoir un meilleur portrait des besoins des personnes de 50 ans et plus sur différents sujets touchant les aînés (l'habitat, le milieu de vie, les loisirs, la sécurité, l'information, etc.)

Résolution 2021-08-190

Comité de réflexion portant sur le maintien de nos aînés dans la communauté

CONSIDÉRANT le conseil municipal de Sayabec est d'avis qu'il faut faire du maintien des aînés dans notre communauté une priorité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec et ses partenaires municipaux du Secteur Ouest souhaitent bonifier l'offre de services offerts aux aînés;

CONSIDÉRANT que nos aînés contribuent activement à la vitalité socioéconomique et à l'occupation du territoire

CONSIDÉRANT que les élus de Sayabec sont en mode solution depuis l'annonce de la fermeture des Villas Georges-Fournier et Mon repos

CONSIDÉRANT que le Secteur Ouest revendique le droit de maintenir nos personnes âgées dans nos municipalités ;

CONSIDÉRANT que des solutions novatrices doivent être mises en place pour bonifier les services offerts à nos aînés ainsi que pour diversifier les types d'hébergements.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir nos organismes communautaires dans leur prestation de service à la collectivité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Sayabec de former un comité de réflexion portant sur le maintien de nos aînés dans la communauté et de mandater le maire, monsieur Marcel Belzile, pour en recruter les membres.

Le comité sera chargé de préparer un projet novateur à cet effet et de soumettre ses recommandations au conseil municipal ainsi qu'au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec.

Il est également résolu d'inviter les représentants du Centre Intégré de Santé et de Services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent à prendre part aux travaux du Comité.

Résolution 2021-08-191**Réfection de la route du Lac-Malcolm – Libération de la retenue**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter la demande de paiement numéro 7 dans le cadre des travaux de réfection de la route du Lac Malcolm tel que produite par la firme Arpo au montant de 245 438.61 \$ concernant la libération des retenues de garanties spéciales liées à la qualité du pavage.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 224 118.17 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2020-04. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 21 320.44 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2021-08-192**Règlement 2021-04 – Rues du village – Paiement de factures**

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 11 523.47 \$, taxes incluses, pour des frais liés à la réfection des rues du village.

Règlement 2021-04 - Rues du village								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Construction DJL inc. Gaspésie	A380 2021 18049137	3 259.58 \$	325.14 \$	162.98 \$	162.57 \$	3 422.15 \$	3 747.70 \$	19-juil-21
								Tonnes (25.27 TO) enrobé
	A360 2021 18045783	344.17 \$	34.33 \$	17.21 \$	17.17 \$	361.33 \$	395.71 \$	12-juil-21
								Tonnes (14,15 TO) MG-20B / (14,01 TO) MG-56
	A360 2021 18046277	682.66 \$	68.09 \$	34.13 \$	34.05 \$	716.70 \$	784.88 \$	13-juil-21
								Tonnes (27,50 TO) MG020B / (28,30 TO) MG-56
	A360 2021 18052179	513.63 \$	51.23 \$	25.69 \$	25.62 \$	539.24 \$	590.55 \$	28-juil-21
								Tonnes (13,46 TO) MG-20B / (28,82 TO) MG-56
	A380 2021 18049136	1 663.07 \$	165.89 \$	83.15 \$	82.95 \$	1 746.01 \$	1 912.11 \$	20-juil-21
								Tonnes (12,33 TO) enrobé
	A380 2021 18051862	1 621.26 \$	161.72 \$	81.06 \$	80.86 \$	1 702.12 \$	1 864.04 \$	22-juil-21
								Tonnes (12,02 TO) enrobé
	A380 2021 18051857	1 938.23 \$	193.34 \$	96.91 \$	96.67 \$	2 034.90 \$	2 228.48 \$	23-juil-21

								Tonnes (14,37 TO) enrobé
TOTAL		10 022.60 \$	999.74 \$	501.13 \$	499.89 \$	10 522.45 \$	11 523.47 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 10 522.45 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2021-04. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 1 001.02 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Affaires nouvelles

15.1. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, mentionne que nous sommes en période de recrutement pour le personnel électoral, un formulaire est disponible sur notre site Internet et en version papier dans la dernière édition de l'Info Municipalité.

Résolution 2021-08-193

Tournoi de balle-donnée – Motion de félicitations

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, monsieur Vincent Lévesque, bénévole responsable, ainsi que toute l'équipe du Comité des loisirs pour l'organisation du tournoi amical de balle-donnée. L'activité, qui a connu un vif succès, s'est tenu les 6 et 7 août dernier au terrain de balle-molle Normand Bellavance.

Résolution 2021-08-194

Camp Art et musique – Motion de félicitations

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au comité responsable de l'organisation du tout nouveau camp Art et musique qui a été une très belle réussite lors de la première édition tenue en juillet dernier.

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. Comme la séance est aussi diffusée en direct via la page Facebook de la municipalité, les questions posées en commentaires de la diffusion sont aussi adressées au conseil municipal.

Résolution 2021-08-195

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 14.

Marcel Belzile
Maire

Joel Charest
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib